

7. PERMÉABILITÉ DES LIMITES

Les plaintes sans contredit les plus fréquemment entendues par la Commission, dans le cadre de ses réunions publiques, et reçues par téléphone à son bureau ont porté sur l'absence de perméabilité entre les limites existantes des divisions et des districts scolaires. Dans nombre de cas, grâce à la collaboration et aux rapports établis entre les divisions, cette imperméabilité n'a que peu de conséquences. Toutefois, dans certains cas, des parents et des élèves sont frustrés de l'importance de ces barrières apparemment insurmontables que les commissions et les administrations scolaires ont fait des limites territoriales.

À Winnipeg, où il existe dix divisions scolaires urbaines, certains parents sont dépassés par le nombre de limites et leur imperméabilité lorsqu'il s'agit de faire des choix de cours ou d'école. Dans les régions rurales, les problèmes viennent principalement du fait que le nombre d'élèves sert à obtenir des subventions. Les divisions, en tentant de protéger leur base de subventions, essaient de perdre le moins d'élèves possible. Dans certains cas, la Commission s'est rendue compte que les décisions qui sont prises dans ce domaine visent tout d'abord à protéger la base financière de la division plutôt que les intérêts des élèves et des parents.

Le transport des élèves constitue une source importante de problèmes, particulièrement dans les régions rurales. Alors que certaines divisions collaborent bien et laissent les autobus scolaires franchir leurs limites pour des raisons pratiques, il existe de trop nombreux cas où des arrangements peu pratiques découlent du protectionnisme qui se manifeste quant aux limites. La Commission a entendu plusieurs cas de parents qui sont forcés de conduire leurs enfants jusqu'aux trajets empruntés par les autobus, généralement dans une division scolaire avoisinante, afin que les élèves de cette dernière ne soient pas dérangés. L'ensemble de la question des élèves résidants par opposition aux élèves non résidants crée des problèmes au point de vue fiscal et social. Les élèves qui sont étiquetés comme non résidants et les parents de ceux-ci ont parfois l'impression d'être des intrus, et leurs intérêts sont souvent perçus comme contraires à ceux de la division d'accueil. La Commission a entendu plusieurs cas d'élèves qui sont traités comme des pions et dont le bien-être ou les sentiments, ainsi que ceux de leurs parents, sont laissés pour compte. Il s'agit d'un cas extrême dans le système actuel. Les choix des parents et des élèves dépendent totalement de la bonne volonté des divisions concernées.

Les recherches portant sur les secteurs de compétence où l'on a élargi les choix ont été effectuées principalement dans l'État du Minnesota, qui a été le premier à adopter des dispositions

législatives dans ce domaine. Les recherches quant au choix de l'école fréquentée laissent entendre que seulement de 2 à 3 p. 100 des élèves changent d'école lorsqu'ils ont le choix. Et il s'agit généralement de choix entre des districts. L'expérience du Minnesota démontre par ailleurs que les changements peuvent atteindre 14 p. 100, lorsque le choix d'école s'effectue à l'intérieur du même district.

Selon M. Joe Nathan, directeur du Centre for School Change au Hubert H. Humphrey Institute of Public Affairs, Université du Minnesota, Minneapolis, et le professeur James Ysseldyke, dans son article publié dans *Phi Delta Kappan* et intitulé : *What Minnesota Has Learned About School Choice* :

[Traduction] «La liberté de choix offerte au Minnesota profite à des milliers d'élèves et a obtenu un large appui du public. Nombre de projets ont aussi reçu un appui ferme des enseignants. Toutefois, on s'entend pour dire que la liberté de choix n'a pas résolu tous les problèmes. Elle est perçue principalement comme un élément en vue d'améliorer le système d'éducation.»

MM. Nathan et Ysseldyke nous avertissent toutefois que :

[Traduction] «La liberté de choix est une arme à double tranchant qui nécessite des précautions. Certains projets, notamment ceux des écoles publiques, entraînent davantage de problèmes qu'ils n'en résolvent. Les éducateurs doivent trouver de nouvelles possibilités et les faire comprendre par les familles.»

Dans un document intitulé *Organizational Change at the Local School Level Under Minnesota's Open Enrollment Program*, qui a été présenté à l'assemblée annuelle de l'American Educational Research Association, à Atlanta, en avril 1993, James Tenbusch et Garet Michael concluent que les inscriptions ouvertes :

[Traduction] «augmentent la concurrence et la collaboration entre les districts scolaires; suscitent des améliorations des programmes scolaires et des services de soutien; assurent une plus grande participation des parents et des enseignants à la planification et à la prise de décisions; favorisent une répartition plus équitable des ressources scolaires et un meilleur accès aux services d'enseignement pour les élèves, et accroissent la diversité ethnique et culturelle des écoles.»

La Commission voit certains avantages à offrir un choix plus vaste d'écoles aux parents et aux élèves. Évidemment, il existe des limites pratiques à ces choix. Par exemple, l'école d'accueil devra compter un nombre suffisant de places pour accepter les élèves qui ne viennent pas de la région, particulièrement dans les secteurs ruraux, et les limites du système de transport devront être prises en compte. La liberté de choisir une école ne présuppose pas que l'on a le droit d'y être conduit en autobus. Les coordonnateurs du transport auraient des problèmes de gestion s'ils

devaient répondre aux besoins de tous. Par conséquent, il semble raisonnable de limiter les garanties en matière de transport à l'école la plus proche, qui offre les cours choisis par l'élève dans sa propre division scolaire, ou encore à l'école la plus proche dans la division scolaire voisine, qui en fait se trouve encore plus à proximité. Selon la Commission, le choix d'une école devrait relever du bon sens, de l'éloignement, des aspects pratiques du transport en autobus et des choix de programmes offerts aux personnes, plutôt que de dépendre de l'existence d'une limite sur une carte.

Le choix de l'école la plus proche dans la même division, ou d'une école encore plus rapprochée dans une division avoisinante, ainsi que le transport par autobus au besoin, semblent être des objectifs possibles à atteindre. La division scolaire d'accueil devrait être informée suffisamment tôt des choix des élèves pour avoir le temps de planifier les trajets d'autobus en conséquence, peu importe que des limites doivent être traversées ou non. La division d'accueil devrait recevoir la subvention à l'enseignement ordinaire, ainsi qu'une subvention appropriée pour le transport des élèves concernés. Il faudrait établir un système pratique pour traiter des frais résiduels et des frais s'appliquant aux élèves non résidants, élément dont il est question dans la prochaine section du présent rapport.

Les parents et les élèves pourraient étendre leur choix à des écoles situées à l'intérieur ou à l'extérieur de leur division, mais les parents devraient assurer le transport des enfants, ou les élèves eux-mêmes devraient se rendre à l'école de leur choix par leurs propres moyens. Cela s'appliquerait tant aux régions urbaines que rurales. La division d'accueil devrait être informée suffisamment à l'avance pour doter les postes, planifier les programmes et s'occuper des autres considérations budgétaires. Tout repose toutefois sur le principe qu'il existe un nombre suffisant de places dans l'école choisie.

OBSERVATIONS SUR LA PERMÉABILITÉ DES LIMITES

- Les limites qui ont été établies principalement à des fins de perception fiscale et d'administration ont, dans certains cas, été transformées en barrières pour écarter certains élèves.
- Les limites imperméables sont l'une des sources les plus importantes de frustration pour les parents et les élèves dans le système actuel.
- Une fois ces questions résolues, les élèves et les parents seront plus satisfaits et on pourra consacrer des ressources précieuses à l'éducation, plutôt qu'à régler des problèmes administratifs.

CONCLUSIONS SUR LA PERMÉABILITÉ DES LIMITES

- Une plus grande perméabilité entre les divisions scolaires devrait constituer une priorité de premier plan pour le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba.
- On devrait réduire les obstacles en ce qui a trait au choix de l'école ou de la division scolaire, afin d'assurer davantage de latitude aux parents et aux élèves.
- La liberté de choisir une école comporte des limites pratiques :
 1. L'école choisie doit compter un nombre suffisant de places.
 2. Le transport doit être assuré vers l'école la plus proche dans la division de l'élève ou, avec un préavis raisonnable, vers l'école située encore plus près dans une division adjacente.
- Le transport vers les autres écoles doit être la responsabilité des élèves ou des parents.
- Un système simplifié doit être établi pour les frais s'appliquant aux non résidents.
- Si une plus grande liberté de choix est exercée, de la façon indiquée précédemment, il sera moins important de faire correspondre les limites des divisions scolaires avec celles des propriétés foncières. Cela assurera une plus grande permanence des limites et une meilleure correspondance entre elles. Cela aura aussi pour effet de réduire considérablement la confusion et les coûts entourant l'évaluation foncière, la perception fiscale et le processus électoral.